

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2026-129

OBJET :

Subventions 2026

L'an deux mil vingt-six, le 7 juillet, le conseil communautaire de Haut-Chablais Interco, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint Jean d'Aulps, sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 1^{er} juillet 2026

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, THORENS Valérie, MARULLAZ Aube, JAUD Emilie, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, GRENAT Maryse et LUCHINI Karine

MM. BERGER Jean-François, BAUD Philippe, BÉARD Patrick, CHALENÇON William, TAVERNIER Alexis, VINET Philippe, CORBET Nicolas, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, MEYNET Frédéric, FROSSARD Nicolas, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, MORAND Yann, BAUD Mickaël, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald

Résultat du vote :

votants :30
pour :30
contre :00
abstention :00

Procuration a été donnée par M. MUDRY Benoît à M. VINET Philippe.

Monsieur Yann MORAND a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2026 :

▫ Sporting Club Morzine Vallée d'Aulps	30 000 €
▫ FC Brevon	10 000 €
▫ Chablais Ski Team	40 000 €
▫ OT Morzine (Trail des Hauts-Forts)	500 €
▫ Les Allobroges du Brevon (Trails du Brevon)	500 €
▫ Comité des Fêtes de Reyvroz (Trail de Reyv')	500 €
▫ Les Béréts Attablés (KMV de Nantaux)	500 €
▫ Comité cycliste 74 (Tour du Léman Juniors)	6 000 €
▫ ADMR SSIAD Les Dranses	8 000 €
▫ ADMR de la Vallée du Brevon	10 000 €
▫ ADMR du Marcelly	2 720 €
▫ Ametya	9 000 €
▫ Secours en Montagne – section Morzine / Avoriaz	4 000 €
▫ Secours en Montagne – section Brevon	2 000 €
▫ Secours en Montagne – section St Jean d'Aulps	1 000 €
▫ EPSM74 (EMPP du Chablais)	6 000 €
▫ JSP Bellevaux – Lullin	1 000 €
▫ Sourire et Main Tendue	500 €
▫ Association des conciliateurs de justice de la CA de Chambéry	500,00 €
▫ Collège Henri Corbet de Saint Jean d'Aulps	5 000 €
▫ Collège Notre Dame de Bellevaux	3 939 €
▫ CPIE Chablais Léman (Rencontres de l'Alimentation Durable)	1 400 €
▫ MJC du Brevon	8 500 €
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions de transparence financière nécessaires au versement des subventions supérieures à 23 000 euros,
- charge Monsieur le Président de procéder au versement de ces subventions.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

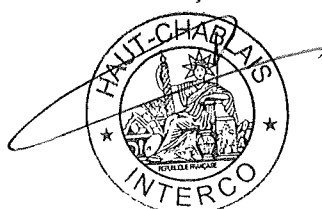
Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président
Jean-François BERGER



Le secrétaire de séance
Yann MORAND

